



Sorl'Info

Bulletin municipal de Saint-Sorlin de Morestel
Mars 2021

Chères Saint-Sorlinoises, Chers Saint-Sorlinois,

Dame Nature se réveille et s'habille de ses plus belles couleurs.
Ainsi, comme le disait Théophile Gautier :

*« (...) L'aubépine fleurit ; les frêles pâquerettes,
Pour fêter le printemps, ont mis leurs collerettes.
La pâle violette, en son réduit obscur,
Timide, essaie au jour son doux regard d'azur,
Et le gai bouton d'or, lumineuse parcelle,
Pique le gazon vert de sa jaune étincelle. (...) »*

Tout cela, nous l'avons bien sûr à Saint-Sorlin. Prenez en famille le temps de découvrir le village autrement. Presque tous les sentiers sont désormais accessibles, offrant des balades faciles. N'oubliez pas la pause goûter, des tables pique nique sont prévues.

Dame Nature nous gâte. En contre-partie elle demande à être respectée. Ce n'est pas si difficile. La commune est organisée dans la lutte contre les déchets. Chacun doit se sentir concerné et adopter les bons gestes. Si jeter ses déchets dans la nature est un acte irresponsable et irrespectueux, c'est également un acte répréhensible. Heureusement, nombreux sont les Saint-Sorlinois qui l'ont compris.

Ensemble, continuons à œuvrer pour que la beauté naturelle de notre village devienne une évidence pour quiconque y passe.

Nicole Genin

Plusieurs délibérations ont été prises à l'unanimité ce soir là :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales donne à tout élu local le droit de suivre des formations durant son mandat. Elle est même obligatoire pour ceux ayant reçu une délégation.

Le montant prévisionnel de ces dépenses ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction allouées aux élus de la commune sans toutefois dépasser 20 %. Les formations seront choisies en rapport avec les activités de chacun.

- Dans le but d'accélérer et de fiabiliser les échanges, ainsi que de réduire les coûts d'affranchissement la commune s'engage dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture (exemple : arrêtés, délibérations du conseil municipal...) ; ainsi que pour les échanges avec le Trésor Public. Une convention sera signée avec une plateforme de télétransmission, et le maire est autorisé à signer électroniquement les actes télétransmis.

- La convention entre la commune et le Groupe SAS SACPA (fourrière animale) a été reconduite. Son coût s'élève pour 2021 à 0.939 E HT par habitant , soit 717.77 € TTC Ce prix inclus uniquement le service fourrière. La commune répond ainsi à son obligation d'organiser la veille des animaux errants.

- Deux subventions ont été allouées : 2000 euros pour le CCAS et 420 euros pour Saint-Sorlin en Fêtes.

- Un poste de travail a été créé pour remplacement temporaire d'un agent de restauration scolaire, surveillance des enfants pendant ce temps, et ménage des bâtiments communaux.

- L'adjoint aux finances a fait une présentation d'orientation du budget communal 2021. Le budget sera présenté et voté lors du prochain conseil municipal

Par ailleurs, le Conseil Municipal a pris la décision de planter deux platanes sur la place du 8 mai 1945. En effet, deux des quatre platanes actuels présentent des signes de faiblesse. A échéance, ils devront être enlevés. Les

nouveaux auront alors suffisamment grandi pour prendre le relais et garder ainsi son cachet à la Place.

Notre délégué à la commission transversale de la Communauté de Commune des Balcons du Dauphiné a assisté à la première réunion de présentation. Il est impliqué dans le collège transitions. Cette commission est chargée d'étudier la faisabilité de projets proposés par des commissions thématiques (au sein desquelles nos conseillers sont inscrits).

Vous trouverez, affiché sous le préau de la Place du 8 mai 1945, un compte rendu de ce conseil municipal plus détaillé. Vous le retrouverez également sur le site internet de la commune.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 22 mars 2021.

VIE DU VILLAGE

CCAS

Nous rappelons à toutes les personnes âgées de plus de 75 ans qui éprouvent des difficultés pour s'inscrire dans les centres de vaccination pour recevoir le vaccin anti covid qu'elles n'hésitent pas à faire appel aux services de la mairie pour leur venir en aide.

Envie de rêver et de voyager un peu ?

Malgré les difficultés engendrées par la crise sanitaire, un jeune Saint-Sorlinois et sa compagne galopent en ce moment sur les chemins, avec l'intention de relier les phares bretons à la Place Rouge de Moscou ! Ce projet est lié à une récolte désintéressée de fonds pour des orphelinats en coopération avec l'association Irlandaise « To Children with Love ». Pour rêver, voyager et en savoir plus sur ce périple et cette belle initiative, Rendez-vous sur leur site : www.lepetitchevalbossu.fr



Nouvel employé communal

Vous l'avez certainement déjà croisé, au volant de la voiture communale ou nettoyant des ruisseaux, le bord des routes, entretenant les espaces verts ou les bâtiments communaux.... Depuis début janvier, Serge Ducatez a intégré les services municipaux de Saint-Sorlin. Nous lui souhaitons de s'épanouir pleinement dans ses nouvelles fonctions.

Nettoyage de printemps

Le village fera sa toilette de printemps le samedi 13 mars. C'est l'occasion de faire un geste pour le village et de sensibiliser nos enfants.

Motiver votre quartier, que ceux qui sont habitués de ce service encouragent leurs voisins... Nous sommes tous responsables de la propreté de notre village. Evitons que les déchets abandonnés par inadvertance (ou non) polluent notre environnement.



Nous vous attendons à 9h00 samedi 13 mars

place de la Mairie

avec vos gants et vos gilets de visibilité

Points d'Apports Volontaires (PAV)

Pour répondre au besoin de tri, et afin d'éviter tous dépôts illégaux au pied des containers, une 2ème colonne jaune a été rajoutée au PAV du cimetière. Pour rappel : déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchet sur la voie publique est interdit par la loi du 15 juillet 1975. Ne pas oublier que ces mauvaises pratiques sont passibles pour le contrevenant d'une amende pouvant être très sévère.



Les potagers de Saturnin

La commune propose 6 parcelles situées près de l'école pour la création de jardins. Un cabanon collectif ainsi qu'une cuve de récupération d'eau ont été implantés. Cette dernière renforce la capacité en volume d'eau de la cuve de stockage des eaux pluviales du toit de l'école. Ce qui permet un arrosage gratuit.



Il reste actuellement 2 parcelles disponibles à un prix très modique. Si l'envie de jardiner vous gagne, contactez la mairie.

Composteurs collectifs

Contigus aux potagers de Saturnin, des composteurs en accès libre à disposition de tous les habitants ont été installés par le Sictom de Morestel. Nous vous invitons donc à les utiliser et ainsi diminuer le volume de déchets végétaux de vos poubelles, tout en les valorisant. Le mode d'utilisation est expliqué sur le site.



Le Chef du Service Aménagement de la Direction territoriale du Haut-Rhône dauphinois nous informe que, dans le cadre des travaux d'entretien des routes départementales, sur le 1er semestre 2021 sera effectué le renouvellement des couches de surface sur une partie de la RD16 (à partir du cimetière de Vézeronce). Ces travaux seront bien entendu à la charge du Département de l'Isère.

Animaux errants

Devant quelques plaintes en mairie, relatives à des chiens et des chats errants sur la commune, il paraît nécessaire de faire le point sur le sujet :

Est considéré en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Le Règlement Sanitaire Départemental stipule à son article 120 qu'il est interdit de déposer des graines ou nourriture en tous lieux pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons. Toute personne nourrissant régulièrement ces animaux errants (non pucés ni tatoués) peut être présumé propriétaire et par conséquent doit en assumer l'entière responsabilité.

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres. Est par ailleurs en état de divagation, tout chien abandonné livré à son seul instinct, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse. Hors de son domicile tout chien est tenu de se promener en laisse et équipé de muselière s'il appartient à la catégorie 1 ou 2.

Vous pouvez signaler à la municipalité les animaux divagants ou errants sur la commune. La commune a signé une convention avec le Groupe SACPA qui fournit une prestation de fourrière des animaux errants et divagants, répondant ainsi à ses obligations de gestion en matière d'animaux errants.

EFS

Face à la crise sanitaire liée à la Covid-19, donner son sang en toute sécurité a été un des premiers défis à relever pour l'EFS. Gestes barrières, distanciation sociale et gestion des flux ont été mis en place afin d'assurer la sécurité des donateurs et du personnel de l'EFS.

C'est dans ce cadre que l'Etablissement français du sang a étendu son dispositif de don sur rendez-vous dès le mois de mars 2020.

Alors n'hésitez plus prenez [rendez-vous en ligne](#) !



Prochaines collectes : (Rendez-vous recommandé : mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr)

DOLOMIEU

ROUTE DU STADE 38110 DOLOMIEU

Mardi 30 mars de 16h00 à 19h45

SALLE DES FETES

MORESTEL

389 RUE FRANCOIS PERRIN

38510 MORESTEL

Mardi 20 avril de 15h00 à 19h00

MAISON DE L' AMITIE

Permanence du président du Département Jean-Pierre Barbier

Soucieux d'être au plus proche de ses concitoyens, le président du Département tiendra une permanence le :

Jeudi 4 mars 2021 de 8h30 à 12h00

**Maison du Département du Haut-Rhône
Dauphinois**

46, rue de la gare, 38460 Crémieu

- De 8h30 à 10h30, sur rendez-vous en s'inscrivant à l'adresse president.secretariat@isere.fr ou via le site Internet www.isere.fr/prendre-rdv-president.

- De 10h30 à 12h00, sans rendez-vous.

(En fonction de l'évolution du contexte sanitaire, les modalités d'organisation de la permanence pourraient être modifiées si nécessaire avec des rendez-vous en Visio conférence.)



Soutien entre village en cas d'inondation de la plaine du Haut-Rhône

Nous sommes sollicités par le Syndicat de Défense Contre les Eaux du Haut Rhône, pour prêter main-forte aux communes voisines en cas d'inondations. Ce syndicat a pour compétence la prévention inondation et la défense contre les inondations du Haut Rhône (entretien, gestion et surveillance des ouvrages de protection contre les inondations de tout type : débordement, remontée de nappes, ruissellement. Il mène actuellement un travail sur l'organisation d'une cellule de veille en cas d'alerte inondations puis d'une cellule de crise lors de l'inondation. En cas de crue importante, les moyens dont disposent les communes concernées pourraient s'avérer insuffisants. C'est pourquoi le Président, Daniel Michoud (Maire de la commune des Avenières-Veyrins-Thuellin) nous demande de recenser les moyens que nous pourrions mettre à disposition du syndicat en période d'inondation. Cette demande s'adressant à l'ensemble des habitants, en matière de :

- Moyens humains (fournir vos noms, prénoms, n° de téléphone)
- Matériel : couvertures, barques, groupes électrogènes, véhicules, lits d'appoint...
- Pour les agriculteurs : évacuation des animaux, mise à disposition de prés...

Si vous souhaitez participer à ce plan solidaire, vous êtes invités à contacter la mairie de Saint Sorlin. Nous centraliserons vos propositions et les transmettrons au Syndicat de Défense contre les Eaux du Haut Rhône.

LA PLACE DES ASSOCIATIONS

Petit retour sur la vente de tête de veau.

Le 10 janvier dernier, Saint Sorlin en Fête a organisé sa vente de tête de veau. Cette année pas de dégustation sur place ni de buvette.



Malgré toutes les contraintes imposées, les amateurs de bons plats ont répondu présent. Ce n'est pas moins de 145 parts de têtes de veau, 69 parts de langues de bœuf et 65 galettes des rois qui ont trouvé preneur.

L'association remercie toutes les personnes qui nous ont fait confiance. Bien sûr, tout cela a été possible grâce aux cuisiniers et aux nombreux bénévoles qui ont œuvré pour que cette manifestation soit une réussite.

Merci pour leur investissement sans faille.

Le Président, Gilles Patricot

SAINTE AGATHE « Mesdames,



La Ste Agathe vient de passer et nous n'avons pas pu la fêter. Cette pandémie ne nous fera cependant pas renoncer à la perspective de nous retrouver toutes. Delphine et Anne espèrent de tout cœur pouvoir vous réunir l'année prochaine. D'ici là, prenez soin de vous et protégez vous ! »

ECHO DES COMMISSIONS

Commission espaces publics

Le terrain de jeux route de Vasselin (juste avant les rétrécissements) est peu connu, bien qu'il soit au coeur du village. La cabane, les quelques bancs et la table de pic-nic, le panier de basket verront bientôt de nouveaux aménagements installés pour les enfants. Ce terrain est le votre, profitez-en !



Promenons-nous dans les bois ...

Saint Sorlin a le privilège d'être sur 2 niveaux, séparés d'une centaine de mètres d'altitude et couverts de bois, parcourus de combes et ruisseaux. Suite à l'objectif déclaré dans notre programme électoral, la remise en état ou la réouverture de sentiers devient une réalité, en espérant que ce soit pour le plus grand bonheur des randonneurs.

En premier lieu, il est intéressant de vous présenter l'emplacement de ces sentiers et les nommer. L'objet de cet article est de vous faire découvrir ceux du versant de la Frette. D'autres sentiers du village vous seront proposés lors d'une prochaine publication de Sorl'info. Des panneaux avec le nom du chemin seront prochainement implantés à chaque extrémité des sentiers. D'Est en Ouest, voici les sentiers pédestres qui vous permettront de découvrir, parfois dans des combes, souvent le long de ruisseaux les itinéraires ombragés le long desquels vous pourrez identifier de nombreuses variétés de plantes, arbustes ou fleurs, surprendre des animaux : les chevreuils seront couramment croisés.

Le **Chemin de Valencey** depuis la Carrière le long de la D19 en direction de Dolomieu rejoint le Rabataboeuf (hameau de Dolomieu) en passant par le Pont du Moulin, limite de nos 2 communes. Il existe encore la trace du chemin en continuant à remonter le ruisseau mais cette partie haute n'est pas encore utilisable. Au milieu de champs d'ail des ours, nous pensons vous en offrir prochainement l'accès. Cette piste avait été créée lors des travaux d'adduction d'eau, depuis le captage de la Morthelayze.

Juste avant le pont sur le ruisseau, un sentier sur la droite permet de rejoindre le plateau de La Frette.

A la carrière, site de l'ENS, sur la droite un chemin rejoint aussi la Frette : c'est le **Chemin du Petit Valencey**.

A la Frette, à l'extrémité de la route goudronnée du Chemin du Petit Valencey, sur la droite, un chemin en cours de réouverture permet aussi de rejoindre le ruisseau de Valencey, à la limite des parcs et des bois. Ce sentier s'appelle '**Le Stou**'.

En partant du village de Saint-Sorlin vers La Frette, dans l'axe de la route on peut parcourir en longeant le ruisseau, le **Chemin de la Combe**. Son extrémité haute est juste à côté de l'Abribus sur la RD16. Il permet aussi de découvrir les ruines du **Lavoir de La Combe**. En montant ce chemin, on distingue encore sur la droite l'embranchement du **Chemin du Deschapoux**, non encore réouvert. Un chemin permet aussi de relier depuis la Combe le haut du chemin du Deschapoux et sortir à Penon. Cet embranchement se situe avant le lavoir.

Dans le premier virage de la route de La Frette, l'accès au **chemin de Regon** a été réhabilité et permet en quelques minutes de sortir dans les prés puis en longeant la lisière du bois d'arriver juste avant la première maison du hameau de La Frette.

À hauteur de la sortie du bois du chemin de Regon, sur la gauche un accès dans le pré permet de rejoindre la route départementale et en face, le **Chemin des Plantes** permet de redescendre jusqu'aux Cités. Chemin des plantes car à l'époque bordé de gros châtaigniers greffés, nommés Plantes.

Sur la route de Vasselin, juste après le terrain de Jeux, s'ouvre à gauche l'accès **au Chemin de la Provence**. Cette combe, très pentue, permet de rejoindre aussi Penon et est bordée de muguet.

À la Croix de la route de Vasselin, juste après la dernière maison, le **Chemin de Vourouilles** permet - à plat - de rejoindre Vasselin ; De récents travaux sur ce chemin le rendent parfaitement utilisable aux cyclistes.

Le long de ce chemin, sur la gauche l'accès à 2 combes longées par un ruisseau s'offrent à vos pas : En venant de St Sorlin le premier sentier est Vourouilles (qui sort au Chaffard), le second Revousset dont la sortie haute est Chemin de Grand Vent .

À l'Ouest, le dernier sentier qui marque aussi la limite avec Vasselin est le Chemin de Grand Vent, qui longe le ruisseau du même nom. Presque à sa sortie haute, le Lavoir de Grand Vent. La sortie de ce chemin est à la limite des trois communes de St Sorlin (Chemin de Grand Vent), Vasselin et Dolomieu..

Par tous ces sentiers, il est facile d'organiser des boucles de promenades, d'une heure maximum.

Sur la carte de St Sorlin, sur le site de la commune, tous ces sentiers sont ou seront indiqués. Notre équipe reste à votre écoute pour toute suggestion. Si vous souhaitez participer à la réouverture ou l'entretien de sentiers, contactez-nous ! Belles promenades !

Commission cimetière

Nous travaillons à la mise à jour du fichier administratif du cimetière. Le projet d'achat d'un columbarium (colonne alvéolaire) est à l'étude.

La commission « ancienne école »

Composée de membres du conseil municipal et d'habitants, elle rouvre le dossier d'étude d'hypothèses.

Commission sécurité routière

Les dossiers sont en attente de réponse du Département. Les panneaux du carrefour Chemin Gros Châtaignier/ la Croix/Grand Vent/Penon seront enfin livrés. Le retard serait dû à des difficultés liées à la fabrication des pieds en acier galvanisé.

La commission agriculture

Des travaux d'entretien (broyage) sur les canaux des marais appartenant à la commune vont avoir lieu prochainement.

Place du 8 Mai 38510 St-Sorlin de M.

04 74 80 12 31

secretariatssm@gmail.com

www.saint-sorlin-de-morestel.fr

Accueil

Mardi : 8h30/11h30 et 15h/19h

Mercredi : 8h30/11h30

Vendredi : 8h30/12h